

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, GORRE Xavier, FARCE Xavier.

EXCUSÉS : GACHET Edith (procuration à BLANGY Jean-Marc), BASSO Philippe (procuration à PERNET Florian)

ABSENTS : JULLIEN Jean-Charles, BETRANCOURT Brigitte

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florian PERNET

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 10.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 8 avril 2023 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix pour (dont 2 procurations), 0 voix contre, 2 abstentions (AG et XF absents lors de cette séance).

ORDRE DU JOUR

1. Suppression d'un poste d'agent à temps plein et création d'un poste d'agent à temps non complet (17h30 par semaine)
2. Création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activité (surveillant de baignade)
3. Subvention ski club
4. Point sur l'évolution possible du règlement du PLU
5. Questions diverses

1 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT À TEMPS PLEIN ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT À TEMPS NON COMPLET (17H30 PAR SEMAINE)

M. le Maire propose de supprimer, à compter du 1^{er} juin 2023, l'emploi d'agent technique polyvalent à temps complet au service technique, et dans le même temps de créer un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires) relevant de la catégorie C au service technique.

P. BASSO ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour (dont 1 procuration EG), 0 voix contre, 0 abstention :

➤ **DE MODIFIER** le tableau suivant :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadair e
<i>Agent technique polyvalent</i>	<i>Adjoint technique territorial</i>	C	1	0	TC
<i>Agent technique polyvalent</i>	<i>Adjoint technique territorial</i>	C	0	1	TNC (17h30)

➤ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

➤ **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

➤ **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juin 2023 ;

2 – CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (SURVEILLANT DE BAIGNADE)

En vue de la saison d'été, M. le Maire propose d'embaucher un surveillant de baignade pour le plan d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour (dont 2 procurations), 0 voix contre, 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent à temps complet de surveillant de baignade à compter du 10 juillet 2023 jusqu'au 19 août 2023

3 – SUBVENTION SKI CLUB

M. le Maire présente la demande de subvention du club des Sports d'Albiez pour l'année 2022/2023. Il rappelle que la commune verse une aide financière de 200 euros pour les activités culturelles et sportives des enfants mineurs d'Albiez-le-Jeune. Pour les enfants licenciés du ski-club d'Albiez-Montrond, cette aide est versée directement au Club des Sports. Le ski club ayant fait part de difficultés financières (augmentation des charges), M. le Maire propose de verser exceptionnellement pour l'année 2023 un complément de 100€ par licencié mineur, qui s'ajoute aux 200€ versés habituellement.

11 licenciés mineurs sont originaires d'Albiez le Jeune : 11 x 300 €, soit un total de 3 300,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour (dont 1 procuration), 1 contre et 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention au club des Sports d'Albiez d'un montant total de 3 300,00€ pour l'année 2022/2023.

4 – POINT SUR L'EVOLUTION POSSIBLE DU RÈGLEMENT DU PLU

Madame CORONEL Célia du service urbanisme PLUi-HD de la 3CMA nous informe que des évolutions

du règlement du PLU communal sont possibles en parallèle de l'élaboration du PLUi-HD. Il nous reste à définir la méthode à mettre en place pour préciser ces évolutions qui peuvent s'envisager dans une procédure de modification simplifiée.

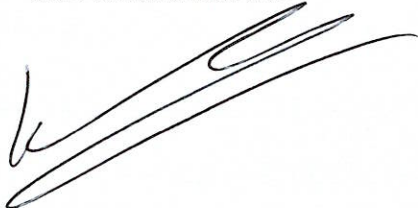
Monsieur le Maire propose que la commission urbanisme créée en décembre 2021 se saisisse de la question et se réunisse prochainement pour faire un premier examen du règlement du PLU de 2008.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Voirie : la commission travaux s'est réunie le 22 avril 2023. Les travaux de reprise d'enrobé pour 2023 se situeront sur la route de la Ville au niveau de la bretelle du Mollard (50m) et au niveau de l'oratoire Notre Dame des Neiges (200m) ainsi que 2 petites reprises (65m² et 15m²). L'extrémité de la piste de Bonvillard va être reprise pour évacuer l'eau qui a tendance à stagner (cunette + stabilisation).

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,
M. Florian PERNET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY

